

PROCES VERBAL DU 5 JUIN 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le 5 juin à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. POUCHARD Éric, Maire de la Commune de LANSAC.

Présents : Mmes BOUSCASSE Virginie, INCIARTE OSEGUERA PUYRAUD Rosa Maria, Lucie DONZE (2nde adjointe), LOULOUM Valérie (1^{ère} adjointe), MM. BOUNY Vincent (3^{ème} adjoint), JOURDAN David, Christian MAUPIN, Thierry ROSTAND et POUCHARD Éric (Le Maire)

Mme BATARD Séverine a donné procuration à M. JOURDAN David.

Excusés : Mme BATARD Séverine, MM. Jérôme BERNON, Vincent GILBERT, Nicolas LOZANO et Patrick VEYSSIERE.

Monsieur BOUNY Vincent est nommé secrétaire.

Procès-Verbal du 15 mai 2025 a été voté par 10 voix POUR dont 1 procuration.

Le Conseil Municipal,

- Délégués Syndicat Intercommunal d'Electrification du Blayais :

Monsieur le Maire explique qu'un délégué titulaire n'est plus disponible pour se présenter aux réunions du Syndicat Intercommunal d'Electrification du Blayais pour représenter la commune.

Il est obligatoire d'avoir 2 délégués titulaires et 1 suppléant.

M. le Maire demande si un élu est intéressé pour être le nouveau délégué titulaire.

Après avoir délibéré, Mme Virginie BOUSCASSE propose d'être déléguée titulaire et remplace M. Jérôme BERNON.

Le Conseil Municipal donne son accord.

Les délégués sont :

- 2 titulaires : Mme Virginie BOUSCASSE et M. Thierry ROSTAND
- 1 suppléant : M. Vincent GILBERT.

- Nouvelle construction d'un bâtiment recevant le restaurant scolaire, l'accueil périscolaire et salle des associations :

M. le Maire devait organiser une réunion de Commission Bâtiment mais il a pensé que c'était plus judicieux d'en parler avec l'ensemble du Conseil Municipal.

M. Christian MAUPIN précise qu'il a mené une réflexion sur un programme de construction du restaurant scolaire, accueil périscolaire et local associatif.

M. le Maire souhaiterait réaménager cette place, il faut réaménager l'espace autour de ce futur bâtiment.

M. le Maire invite M. Christian MAUPIN à présenter son projet de programme, dans le cadre d'un choix d'un cabinet d'Architecte, pour l'élaboration du projet.

Programme de construction d'un bâtiment Réfectoire scolaire, Halte-Garderie, Salle associative et restructuration de l'espace du monument aux morts / parking école / bâtiment préfabriqué (Parcelles 273 + 930, rue du 18 mars 1962 et impasse Croix David)

Définir les surfaces selon les normes et/ou recommandations,

- Réfectoire scolaire pour 100 enfants : 0,8 à 1 m² / enfants, soit 100 m²,
- Office comprenant (surface à définir) :
 - Partie propre pour la préparation des repas,
 - Partie sale pour le nettoyage de la vaisselle,
 - Quai de déchargement sur l'extérieur,
 - Locaux de stockage du matériel (vaisselle, produits d'entretien),
 - Locaux de stockage de produits alimentaires, emplacement pour un réfrigérateur,
- Halte-garderie pour 30 enfants : 40 m²,
- Partie sanitaire commune au réfectoire et à la halte-garderie, (WC / lavabos enfants, WC / lavabos adultes, vestiaire et douche personnel) 12 m²,
- Salle associative ≤ 50 personnes, soit 50 m², avec sanitaires,

Nombre de personnes à la cantine : ≤ 95 élèves de l'école primaire & 3 agents territoriaux, qui ne se cumule pas avec la halte-garderie, (service disjoint & même personnel),

Nombre de personnes en halte-garderie : ≤ 30 élèves (maternelle et primaire) & 2 agents territoriaux,

Création d'un bâtiment ERP en 5^{ème} catégorie, avec un hall d'entrée-sas commun, une partie halte-garderie ouverte sur le réfectoire, fermée par une grande porte coulissante pleine ou à soufflet, sanitaire commun en position centrale aux deux parties, office ouvert sur le réfectoire et distribution type self-service,

Bâtiment salle associative accolé ou indépendant pour un effectif ≤ 50 personnes, (ERP en 5^{ème} catégorie),

Si nécessaire, un local « ordures ménagères » commun aux deux bâtiments ou séparés, réfrigérés, pour mémoire présence de point d'apport collectif (PAC géré par le SMICVAL), à proximité,

Orientation des bâtiments 🏠 :

- Réfectoire scolaire au Nord, Est & Sud,
- Hall d'entrée, office et locaux associés, sanitaires, au Nord,
- Halte-garderie au Nord & Sud / Sud-ouest,
- Local associatif au Nord, Sud & Sud-ouest,

Parties pleines constituées, (briques, ossatures bois, etc...),

Parties vitrées et ouvrantes, (PVC, Aluminium),

Occultations solaires (volets, stores, brise soleil),

Toitures tuiles et/ou terrasses végétalisées, panneaux solaires,

Energie et type de le chauffage basse température, (plancher chauffant à eau chaude) avec une PAC air/eau, et selon les suggestions d'un BET Thermique,

Énergie ECS solaire centralisée pour les deux bâtiments,

Rafrâichissement du restaurant par énergie positive (inertie lourde des matériaux, protection solaire, climatisation en dernier recourt selon les suggestions d'un BET Thermique,).

Restructuration de l'espace par la création de parties enherbées, autour du monument aux morts (éventuellement un déplacement de ce monument), création de places de parkings végétalisées, et selon les suggestions d'un maître d'œuvre paysagiste,

M. le Maire remercie M. Christian MAUPIN pour le travail effectué et tous ces détails importants pour la suite du projet de construction.

- Tarif du restaurant scolaire :

Les tarifs du restaurant scolaire votés lors de la précédente réunion du Conseil Municipal restent inchangés et correspondent avec ceux de la Commune de Tauriac dans le cadre du SIRP.

QUESTIONS DIVERSES :

Il est présenté toutes les manifestations sur la commune :

Le Conseil Municipal y est convié.

À la salle des fêtes :

- le 20 juin : Kermesse des écoles Lansac-Tauriac avec Foodtruck à TAURIAC

- le 27 juin : Boum de l'accueil périscolaire

- le 29 juin : Thé dansant organisé par l'Animation de Lansac ANNULÉ

Au moulin :

- le 12 juin : Assemblée Générale de l'Association des Amis du Moulin du Grand Puy

- le 13 juin : marché gourmand.

M. Christian MAUPIN avait procuration de M. le Maire pour se présenter à la réunion de bornage et il a fait un compte rendu du rendez-vous avec le Géomètre.

« Le lundi 19 mai 2025, je me suis rendu à la convocation de la réunion de bornage amiable, en présence :

- Madame Anaïs DESCHAMPS géomètre expert accompagnée de son assistante technique,
- M. PATUREAU,
- M. JOURDE père de Mme Eva JOURDE,
- M. Alan COUVREAU,

Il a été constaté que :

- La borne à l'angle des parcelles 475 et 476 et du terrain de M. PATUREAU était chevauché par la dalle du bâtiment technique communal,
- La borne entre les parcelles 476 et 615 n'était plus là,

Le géomètre expert m'a présenté le plan de bornage de la parcelle 615, et m'a indiqué qu'il était simple de repositionner cette borne manquante.

J'ai donné mon accord au géomètre expert sur la division des parcelles entre notre parcelle 476 et les parcelles contiguës,

Le géomètre expert nous adressera prochainement un plan pour validation. »

QUESTIONS DIVERSES :

Des administrés habitants sur le D23 rencontrés lors de la réunion de bornage ont fait part à M. MAUPIN, d'une vitesse excessive devant la Poste sur la D23. C'est un problème récurrent, il y a plusieurs années, les panneaux de signalisations 70km/h ont été enlevés, ce qui selon le code de la route, la vitesse maximum est à 50km/h.

En ce même temps, M. Vincent BOUNY répond qu'il avait fait la demande et qu'au cours de l'année 2024, le Centre Routier avait installé un radar de comptage routier pendant une semaine sur la route de Ravel (D 23) entre la Poste et le virage dans les 2 sens. Ce radar permettait de compter le nombre de véhicules qui passaient sur cette route et enregistrerait en même temps la vitesse.

Le centre routier en a conclu que vu le nombre de véhicules qui utilisaient cette route, il y avait très peu d'excès de vitesse.

Il n'était pas favorable pour l'installation d'un ralentisseur.

M. MAUPIN rajoute que l'entreprise de menuiseries FABIEN FENÊTRES va intervenir la semaine du 14 juillet, pour réaliser le changement de menuiseries dans le logement communal de l'école et dans le local de l'infirmière.

Mme Lucie DONZE explique qu'il va y avoir un article dans Haute Gironde (P. Pauvif) qui va relater les aides sociales qui sont mise en place dans notre commune pour les personnes qui sont en situation de grande fragilité. Implication de la commune avec l'aide précieuse des services sociaux de la communauté de commune.

Mmes Lucie DONZE et Valérie LOULOUM sont allées dans le cimetière faire une étude des surfaces qui pourraient être récupérées dans l'ancien cimetière sur des zones où les tombes ont disparues. Ces zones devront être « grattées et fouillées » pour récupérer les ossements afin de les placer dans l'ossuaire. Un devis va être demandé pour cette démarche.

Cette surface représente environ 60 m2 avec la possibilité de créer une vingtaine d'emplacements.

De plus, il va falloir revoir les dimensions des futurs caveaux dans le « nouveau cimetière » afin de réduire les largeurs.

Après étude avec les pompes funèbres, il faudra valider ces changements en Conseil Municipal et modifier le règlement du cimetière.

Projet à l'étude à représenter au prochain Conseil Municipal.

M. Vincent BOUNY rajoute que l'agent a commencé à nettoyer le fond du cimetière où se trouvent les containers de déchets.

Il va falloir trouver une solution pour pouvoir garder propre cet emplacement. L'agent a gardé la terre de compost dans une jardinière.

Le SMICVAL a indiqué que l'on peut aller chercher du compost à St Girons d'Aiguevives mais il faut le charger à la pelle.

L'agent Stéphanie TEXIER remercie le Conseil Municipal d'avoir déposé une gerbe au cimetière lors des obsèques de son papa.

M. David JOURDAN demande des nouvelles de l'assurance suite à l'incident du portail du cimetière. M. le Maire répond que l'on n'a toujours rien reçu. Il va les faire relancer.

M. David JOURDAN demande où en est l'achat d'un réfrigérateur au restaurant scolaire. M. le Maire répond qu'il va demander au service comptable d'en acheter un, au plus vite. Concernant l'appareil de nettoyage pour la cuisine de la salle des fêtes, on recherche toujours l'appareil nécessaire et adéquat.

Mme Valérie LOULOUM informe que suite aux recettes perçues lors de la vente de petits ouvrages confectionnés par les enfants de l'Accueil Périscolaire au repas des aînés ; chacun donnait ce qu'il souhaitait et ramenait un petit souvenir à la maison ; elle a pu commander : 3 ballons en mousse, 1 ballon de basket, 2 jeux de tir à l'arc avec 2 flèches, 2 raquettes de Tennis, 1 panier de basket mural et 10 chasubles pour sports collectifs.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 3 juillet 2025 à 19h30

La séance est levée à 22 heures.

Mme BOUSCASSE Virginie	
M. BOUNY Vincent	
Mme DONZE Lucie	
Mme Rosa Maria INCIARTE OSEGUERA PUYRAUD	
M. David JOURDAN	A procuration de Mme BATARD Séverine
Mme Valérie LOULOUM	
M. MAUPIN Christian	
M. POUCHARD Éric	
M. ROSTAND Thierry	